

Réunion des personnalités éminentes sur l'économie bleue durable et la sécurité alimentaire en Afrique

Nikko, Tochigi, Japon, 23–25 juin 2026

Déclaration

Introduction

L'Afrique, dotée de riches ressources naturelles, connaît une croissance économique soutenue parallèlement à une expansion rapide de sa population. Entouré de vastes océans, le continent dispose d'un potentiel considérable pour tirer parti d'économies bleues durables, susceptibles de renforcer la sécurité alimentaire et de soutenir le développement durable dans son ensemble.

Toutefois, l'Afrique, avec des disparités et des inégalités sur le plan socio-économique, pour pleinement réaliser ce potentiel, doit relever des défis complexes et interdépendants. Il est donc recommandé de mettre en œuvre les actions suivantes afin de promouvoir des économies bleues durables, d'améliorer la sécurité alimentaire et de renforcer les partenariats internationaux, notamment entre le Japon et l'Afrique.

1. Conservation des océans et des écosystèmes marins et côtiers pour les générations présentes et futures

L'océan couvre environ 71 % de la surface de la Terre et les fonds marins atteignent des profondeurs supérieures à 11 000 mètres. À ce jour, seulement 28,7 % des fonds marins mondiaux ont été cartographiés selon des normes modernes. L'océan constitue une biosphère essentielle à la vie, soutenant la biodiversité et les moyens de subsistance humains. Toutefois, une grande partie de l'océan, en particulier les grands fonds, reste encore insuffisamment comprise.

Il est essentiel de promouvoir des actions visant à conserver la biodiversité et les écosystèmes marins et côtiers, tout en soutenant l'utilisation durable des ressources marines pour les générations présentes et futures. Il est également important de développer des politiques conformes aux cadres internationaux tels que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et l'Accord sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (Accord BBNJ).

2. Promotion des co-bénéfices dans les économies bleues durables

Une approche fondée sur les co-bénéfices constitue un facteur clé pour la promotion des économies bleues durables. La mise en œuvre synergique de plusieurs objectifs politiques permet d'améliorer l'impact global des politiques tout en optimisant les compromis (trade-offs).

Il est important de soutenir le dialogue et la collaboration multipartites, les partenariats intersectoriels, ainsi que l'innovation dans plusieurs dimensions, notamment l'engagement social, les applications technologiques, le financement et la coopération internationale.

3. Valorisation adéquate des écosystèmes côtiers et marins comme capital naturel

Il est essentiel de reconnaître et de valoriser les écosystèmes côtiers et marins en tant que capital naturel. La sous-évaluation de ce capital nuit à la conservation, à l'utilisation durable des ressources naturelles et au partage équitable des bénéfices en Afrique.

Les mécanismes de crédits carbone sont importants ; toutefois, leurs bénéfices doivent être centrés sur les communautés locales et les parties prenantes. Les bénéfices liés au carbone, à la biodiversité ainsi qu'aux dimensions écologiques et socio-économiques — notamment des mangroves, herbiers marins et marais salants — doivent être davantage explorés dans le cadre d'initiatives de carbone bleu.

Le mécanisme japonais J-Blue Credit, qui permet la quantification du carbone et des transactions financières fondées sur des crédits certifiés, offre des perspectives utiles pour la valorisation des actifs écologiques et le renforcement de la coopération.

4. Intensification de l'aquaculture commerciale durable

Il existe un potentiel encore largement inexploité pour promouvoir une aquaculture durable à vocation commerciale. Il est prioritaire d'accélérer les efforts visant à développer les systèmes d'aquaculture commerciale afin d'accroître l'offre nationale de poisson, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien à l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'aquaculture et de l'économie bleue.

Les échanges d'expériences et de bonnes pratiques contribuent à évaluer le potentiel et la faisabilité de différentes options, ainsi qu'à explorer des approches applicables, durables et économiquement viables en matière d'aquaculture.

5. Lutte contre la pêche INN

La lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) doit constituer une priorité politique. Elle compromet la gestion durable des stocks halieutiques et entraîne des pertes économiques importantes pour les pêcheurs légitimes et leurs pays, tout en étant associée à d'autres activités illégales.

Des efforts accrus sont nécessaires pour promouvoir l'utilisation efficace des données satellitaires, de la surveillance aérienne et maritime, ainsi que des drones aériens et sous-marins. Il convient également de renforcer la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (PSMA), des systèmes de documentation des captures et des certifications en matière de durabilité et de traçabilité.

Il convient de reconnaître que ces mesures contribuent également à réduire les risques de travail forcé, de violations des droits humains, de trafic d'êtres humains et de drogues, de criminalité organisée et de migration illégale. La coopération transfrontalière, sous-régionale et régionale doit être renforcée, notamment dans le cadre des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP).

Il est également utile d'examiner la faisabilité d'une obligation indexée sur la pêche INN afin de mobiliser des ressources et renforcer les capacités institutionnelles pour éliminer la pêche INN et exclure ses produits des marchés.

6. Renforcement de la préparation aux catastrophes et résilience climatique

Les communautés côtières et insulaires, avec le vaste potentiel de bénéfices qu'offrent les économies bleues durables, restent particulièrement vulnérables aux catastrophes et aux effets du changement climatique. Le renforcement des capacités de préparation, y compris les systèmes d'alerte précoce, est essentiel.

Il est également important de promouvoir un développement résilient face aux événements climatiques extrêmes tels que les tempêtes, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière. Les approches fondées sur la nature et les écosystèmes doivent constituer un pilier central. Les expériences et innovations du Japon devraient être partagées avec les partenaires africains.

7. Renforcement des cadres institutionnels africains

L'Union africaine fournit un cadre politique et institutionnel essentiel, notamment à travers la Stratégie africaine pour l'économie bleue (2019). La Banque africaine de développement soutient ces efforts en mobilisant des ressources financières.

Il est important de s'appuyer sur les organisations sous-régionales telles que la CEDEAO, la SADC, l'IGAD, la Commission de l'océan Indien, la Commission du Golfe de Guinée et la Commission sous-régionale des pêches (CSRP).

8. Développement des ressources humaines et de l'entrepreneuriat

Le développement des ressources humaines, fondé sur des compétences pratiques, est essentiel. Il contribue à la création d'emplois et de revenus, en particulier pour les jeunes. La formation professionnelle doit être encouragée.

Des programmes interdisciplinaires de leadership et d'entrepreneuriat, associés à des mécanismes de financement pour les start-ups et les PME, doivent être développés.

9. Promotion de la science et de la technologie

Les économies bleues durables doivent reposer sur des approches scientifiques et sur la participation des parties prenantes locales. Les échanges éducatifs et académiques favorisent le renforcement des capacités et les partenariats internationaux.

Une plateforme de coopération Japon-Afrique, telle qu'une académie de l'économie bleue, pourrait être envisagée.

10. Mobilisation des financements

La Banque africaine de développement joue un rôle central. Elle devrait diversifier ses instruments financiers, notamment via des mécanismes tels que Fonds fiduciaire multi-donateurs pour l'entrepreneuriat et l'innovation des jeunes (YEI MDTF), Laboratoire

d'innovation et d'entrepreneuriat, Fonds africain pour l'innovation dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie (AESTIF). Il est important de promouvoir le développement d'instruments financiers adossés aux actifs souverains de l'économie bleue durable et de les coter sur les marchés de capitaux nationaux et régionaux afin de mobiliser les capitaux institutionnels et de valoriser l'immense potentiel des actifs de l'économie bleue en Afrique. Il est également essentiel de favoriser le développement à grande échelle de banques d'investissement dédiées à l'entrepreneuriat des jeunes à travers l'Afrique, afin d'accélérer l'accès au financement et de soutenir le développement des entreprises portées par la jeunesse africaine. La création d'un Fonds africain d'innovation bleue ou d'un Fonds Japon-Afrique pour l'économie bleue pourrait être envisagée. Le Gouvernement du Japon ainsi que ses partenaires sont invités à faire de même.

11. Renforcement de l'efficacité de la TICAD

La TICAD constitue une plateforme essentielle de coopération. L'économie bleue devrait être un thème clé de la TICAD 10.

L'alternance du lieu de tenue entre le Japon et l'Afrique est pertinente. Les expériences pratiques favorisent l'action et les partenariats. Il est important de promouvoir la participation réciproque des acteurs africains au Japon et japonais en Afrique.

12. Étapes futures

Des mesures concrètes doivent être mises en œuvre pour concrétiser ces objectifs. La Fondation Sasakawa pour la paix, via son Institut de recherche sur les politiques océaniques, est encouragée à poursuivre ses activités.

Elle est également invitée à rendre compte des progrès réalisés lors de futures réunions, notamment la troisième réunion prévue en 2027.

Adopté à Nikko (Japon), le 25 juin 2026

Son Excellence Dr Ameenah Gurib-Fakim — Ancienne Présidente de Maurice

Son Excellence M. Souleymane Ndéné Ndiaye — Ancien Premier ministre du Sénégal

Son Excellence Dr Ibrahim Hassane Mayaki — Ancien Premier ministre du Niger

Son Excellence M. Mehdi Jomaa — Ancien Premier ministre de Tunisie

Dr Akinwumi Adesina — Ancien Président de la Banque africaine de développement

Dr Yohei Sasakawa — Président d'honneur, Nippon Fondation et Fondation Sasakawa pour la paix

Dr Atsushi Sunami — Président, Fondation Sasakawa pour la paix

M. Shuichi Suzuki — Président, Sasakawa Africa Association